

Information aux actionnaires

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124019

(ci-après la «**Société**»)

Par la présente, nous informons les actionnaires de la Société que le prospectus de la Société (le «**Prospectus**») a été modifié afin (i) de clarifier au chapitre 4, «Politique de placement», le fait que les compartiments de la Société (les «**compartiments**») peuvent recevoir une garantie en espèces lors de la conclusion de transactions de prêts de titres avec des contreparties, (ii) d'introduire un nouveau facteur de risque au chapitre 7, «Facteurs de risque», visant à fournir aux investisseurs davantage d'informations sur les risques de garde affectant plus spécifiquement les liquidités (y compris la garantie en espèces) détenues pour le compte du compartiment concerné par la banque dépositaire, ses sous-dépositaires ou tout dépositaire tiers et (iii) d'actualiser l'annexe au règlement SFDR en introduisant des déclarations précontractuelles et périodiques en relation avec les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire alignées sur la taxonomie de l'UE pour la déclaration des produits financiers selon les articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les actionnaires sont priés de noter que le nouveau Prospectus reflétant ce qui précède est disponible au siège social de la Société conformément aux dispositions du Prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur **credit-suisse.com**.

Luxembourg, le 12 mai 2023

Le Conseil d'administration